

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf Avril, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (13) : BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, NADAL Caroline, QUIRINY Monique

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud,

Votants : (13)

Secrétaire de séance : REY PHILIPPE

N° 2024-16 :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU les articles L1612- 2 et L1612-8 du Code général des collectivités territoriales sur la composition du budget primitif des communes

VU l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales sur la note brève et synthétique sur les informations essentielles

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour la commune

FONCTIONNEMENT – DEPENSES				FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ch.	011	Charges à caractère général	343 454.54€	Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	579 054.54 €
Ch.	012	Charges de personnel	498.000,00 €	Ch.	13	Atténuations de charges	10 000.00 €
Ch.	014	Atténuations de produits	1000,00 €	Ch.	70	Vente de produits	58 000.00 €
Ch.	023	Virement à la section d'inv.	579 000.00€	Ch.	73	Impôts et taxes	698 150.00 €
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	128500,00 €				
Ch.	66	Charges financières	35.000,00 €	Ch.	74	Dotations et participations	210 250.00 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	0 €	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €
Ch.	68	Dotations aux provision	500 €				
		TOTAL DES DEPENSES FONC.	1 585 454.54€			TOTAL DES RECETTES FONC.	1 585 454.54 €
INVESTISSEMENT – DEPENSES				INVESTISSEMENT - RECETTES			
Ch.	041	Op. patrimoniale régul 2019	2214.41€	Ch.	021	Virement de la sec. d'exploitation	579 000,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	90 100.00€	Ch.	10	Immobilisations corporelles	80 146,00 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	52 124.00 €	Ch.	13	Subventions d'investissement	260 619.44 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	665924.20 €	Ch.	041	Opération patrimoniale	2214.41€
Ch.	23	Immobilisations en cours	414971.74 €	Ch.	16	Emprunt	30 000,00 €
001		SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		001		SOLDE D'EXECUTION REPORTE	273 354.50€
		TOTAL DES DEPENSES INV.	1 225 334.35€			TOTAL DES RECETTES INV.	1 225 334.35€

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

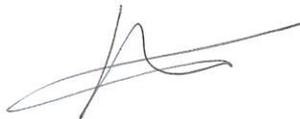
Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte à l'unanimité le budget présenté pour l'année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance

REY PHILIPPE



Le Maire / DANIEL BARTHES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr